

**MAIRIE DE CUREL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 04/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 11/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

**OBJET : REVISION DES PROVISIONS SUR CHARGES GITE LA LURE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les provisions sur charges du gîte la Lure sont trop élevées, cela fait deux années consécutives que la commune doit rembourser au locataire actuel une partie des provisions sur charges perçues.

Monsieur le Maire propose de réviser les montant de ces provisions, qui sont à l'heure actuelle de 50 €/mois. Il propose de les fixer à 30 €/mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **décide** de réviser les provisions sur charges du gîte la Lure, loué par Monsieur CHABBERT Mathieu depuis le 03/09/2022 ;
- **fixe** le montant des provisions sur charges à 30 €/ mois à compter du 01/04/2024 ;
- **dit** que les autres conditions du bail de location restent inchangées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 25 mars 2024.

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



Le secrétaire  
Antoine POLATOUCHE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a flourish.